

# RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, la commune de Vitteaux réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. **L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.**

## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

**Par exemple, suite au dernier recensement, plusieurs équipements publics ont été réalisés ou ont connus des réaménagements :**

- réaménagement de la gendarmerie
- nouveau centre de secours par le département
- aménagement de la Place Multimodale au Parc et de la place Chanoine Millot
- ouverture de la Maison Médicale,
- mise en place de France Services,
- délivrance des cartes d'identité et des passeports
- rénovation en cours de la salle polyvalente et du gymnase
- Projet Petites Villes de Demain
- Continuité du quartier Saint Germain

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : **Catherine PERRIER** au **03 80 49 61 25** du **mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).